

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015

1. COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR-COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU MAIRE – AFFECTATION DES RESULTATS :

- Budget Annexe Lotissement du Parc : les résultats 2014 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 5 689.29 € et un déficit de fonctionnement de 24 531.73 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report sur 2015.
- Budget Annexe Chaufferie : les résultats 2014 sont approuvés. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 61 401.14 € et un déficit de fonctionnement de 66 793.51 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report en 2015.
- Budget Annexe de l'Hôtel de l'Union : Les résultats 2014 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 86 709.44 € et un excédent de fonctionnement de 11 930.28 €. Ce dernier montant sera affecté en 2015 au compte 1068 pour couvrir partiellement le déficit d'investissement.
- Budget Annexe le Cheval Blanc : les résultats sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 26 424.10 € et un excédent de fonctionnement de 8 813.30 €. La somme de 8 813.30 € sera affectée en 2015 au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir partiellement le besoin d'autofinancement.
- Budget Assainissement : les résultats 2014 sont approuvés. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 1 208.61 € et un déficit de fonctionnement de 3 211.76 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report sur 2015.
- Budget Commune : les résultats 2014 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 28 066.84 € et un excédent de fonctionnement de 384 486.13 €. La somme de 81 766.84 € sera affectée en 2015 au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement, le reste soit 302 719.29 € sera repris en 2015 en excédent de fonctionnement.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, la création d'un poste d'adjoint technique à 24/35 en remplacement des deux postes à 9/35 et 15/35.

3. FRANCE-LOIRE : VENTE D'UN PAVILLON LOCATIF 51 PLACE DES ERABLES :

Le Code de la Construction et de l'Habitation stipule que la Commune d'implantation doit être consultée sur ce type de projet, du fait que la collectivité locale a accordé une garantie sur l'emprunt contracté par l'organisme maître d'ouvrage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce projet d'aliénation.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture du courrier de Messieurs Gaillard et Genest souhaitant rendre hommage à M. Chevrette Jacques en apposant une plaque commémorative sur le bâtiment du stade. Le Conseil Municipal valide la demande mais souhaite obtenir un accord écrit de la famille du défunt.

Comme en 2014 l'association ARECABE proposera les 18 et 19 avril prochain des promenades sur le canal entre la Chapelle et Epineuil le Fleuriel.

Commission des finances le vendredi 3 avril 2015 à 19h00

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 8 avril à 19h à la Mairie de MEAULNE :

